



CFDT Île-de- France : Epidémie COVID-19 / Responsabilité des employeurs

Monsieur,

L'épidémie de CORONA virus frappe de nombreux pays dans le monde, dont la France, entraînant de graves conséquences en termes sanitaire mais aussi sociaux-économiques. L'Île-de-France est une des régions les plus fortement touchées par l'épidémie.

Presque tous les secteurs professionnels sont concernés, mais des secteurs comme le commerce, l'événementiel, l'hôtellerie, la restauration, l'intérim, les transports y compris aériens, le sont plus que d'autres.

Dans ce contexte, la CFDT Île-de-France est mobilisée pour la santé des travailleurs, pour leur emploi et pour leur revenu.

Des mesures sont déjà mises en place par le gouvernement, avec l'appui de la DIRECCTE, pour aider les entreprises à faire face à cette situation. Mesures que la CFDT Île-de-France salue car il s'agit de préserver l'activité des entreprises, les emplois et aussi la santé des salariés. Pour autant la CFDT Île-de-France estime que ces mesures engagent les employeurs à la responsabilité.

La CFDT Île-de-France est convaincue de la nécessité de davantage développer le dialogue social dans cette période, alors que trop d'équipes syndicales nous informent d'annulation des réunions du CSE, sachant que la possibilité de visio-conférence est pourtant prévue par les ordonnances.

Nous insistons sur la préservation de la santé des salariés, notamment pour ceux qui sont obligés de se déplacer pour travailler comme dans les pharmacies, les commerces alimentaires ou les services publics. Encore trop de salariés nous ont fait part de mesures de protection insuffisantes. Ici, il faut rappeler l'obligation de sécurité de résultat des employeurs.

Nous attirons également votre attention sur les centres de logistique nombreux en Île-de-France qui semblent connaître dans la période un surcroît d'activité, sans pour autant prendre les mesures de prévention et de sécurité adéquates.

S'il est nécessaire, le chômage partiel, dont l'accès a été facilité – c'est l'Etat qui, jusqu'à 4,5 smic, paiera les entreprises – doit être utilisé pour éviter les licenciements.

Enfin, la CFDT Île-de-France estime que tout doit être fait pour le maintien du salaire des travailleurs. Pour cela, le dialogue social est, là encore, un levier à activer en négociant des accords d'entreprises où les employeurs s'engagent à prendre en charge les salaires au-delà des 70% du salaire brut du chômage partiel.

Cette crise, aussi rude soit elle, aura une fin, nous en sommes convaincus. Une fois l'épidémie passée, il faut faire le pari que les entreprises auront un rebond d'activité. Les salariés quant à eux doivent obtenir des garanties dès à présent pour revenir confiant dans les entreprises une fois la crise terminée.

La CFDT Île-de-France compte sur la responsabilité et la solidarité des employeurs face à l'épreuve que nous traversons.

Nous restons à votre disposition pour tout échange téléphonique, puis rencontre dans les prochains mois.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Philippe Lengrand
Secrétaire général

UNION REGIONALE CFDT ÎLE-DE-FRANCE

